



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

35 | 2007

La Restauration revisitée - Les formes de la protestation - Une histoire de l'Etat

Françoise Briegel et Michel Porret [dir.], *Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au XX^e siècle*. Actes du colloque de l'International Association for the History of Crime and Criminal Justice tenu à Genève du 6 au 8 juin 2002, Droz, Genève, 2006, 395 p. ISBN : 2-600-01033-5.

50 francs suisses.

Claire Dolan [dir.], *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*.

Actes du Colloque tenu à Québec du 15 au 17 septembre 2004, Presses universitaires de Laval, Canada, 2005, 828 p. ISBN : 2-7637-8268-X.

50 dollars canadiens.

Laurence Guignard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/1782>

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2007

Pagination : 161-208

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Laurence Guignard, « Françoise Briegel et Michel Porret [dir.], *Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au xx^e siècle*. Actes du colloque de l'International Association for the History of Crime and Criminal Justice tenu à Genève du 6 au 8 juin 2002, Droz, Genève, 2006, 395 p. ISBN : 2-600-01033-5. 50 francs suisses.

Claire Dolan [dir.], *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au xx^e siècle*. Actes du Colloque tenu à Québec du 15 au 17 septembre 2004, Presses universitaires de Laval, Canada, 2005, 828 p. ISBN : 2-7637-8268-X. 50 dollars canadiens. », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 35 | 2007, mis en ligne le 06 novembre 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/1782>

Tous droits réservés

Le dernier chapitre s'attache à étudier l'impact des théories raciales des anthropologues au sein du monde colonial. La race blanche est destinée à coloniser ; les races inférieures sont destinées à être colonisées. Le devoir des races supérieures est d'éduquer les races inférieures encore dans l'enfance. Quant au métissage, tout comme dans l'anthropologie savante, les avis sont partagés. À l'égard des colonisés se met en place une politique d'association avec une législation coloniale qui institue un droit spécifique en fonction de la race, dont témoigne le régime de l'indigénat. En outre, l'enseignement est adapté aux races inférieures (contenu peu ambitieux et ségrégation). Cet ensemble de représentations a considérablement réduit les ambitions de la mission civilisatrice de la France, pourtant revendiquée par le régime républicain au nom de ses principes égalitaires et universalistes. Le « racialisme républicain » s'inscrit dans un sentiment de supériorité du monde occidental.

Au début du xx^e siècle, l'anthropologie raciale républicaine traverse une crise marquée par la disparition de ses figures historiques, des difficultés internes liées à la méthode de classification et l'autonomisation de nouvelles sciences comme l'ethnographie. La Première guerre mondiale accentue l'impact de la crise : déclin des effectifs de la Société d'anthropologie, contamination par les thèses nationalistes et revanchardes. L'après-guerre voit l'anthropologie se diviser en un courant progressiste et un courant conservateur. L'antisémitisme fait son apparition au sein de la communauté anthropologique dans les années 1930. La pensée raciale est encore largement partagée. Il n'y a donc pas eu de rupture totale.

Carole Reynaud-Paligot nous convainc que le modèle universaliste de la Troisième République est « racialisé », c'est-à-dire inégalitaire. Il s'agit bien d'une vision iconoclaste, mais qui repose sur le souci constant de la nuance. La force de cette « culture raciale » à prétention scientifique ne laisse de frapper. On est tenté de faire un rapprochement avec un livre d'Annie Stora-Lamarre, *La République des faibles. Les origines intellectuelles du droit républicain, 1870-1914* (2005), qui adopte pourtant une approche opposée. Ces deux ouvrages permettent en effet de mieux comprendre la généalogie et les ambiguïtés de la culture républicaine, qui apparaît productrice à la fois d'intégration (le citoyen, le faible) et d'altérité (le non-occidental, le colonisé, voire l'immigré).

Bruno Bertherat

Françoise BRIEGEL et Michel PORRET [dir.], *Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au xx^e siècle. Actes du colloque de l'International Association for the History of Crime and Criminal Justice tenu à Genève du 6 au 8 juin 2002*, Droz, Genève, 2006, 395 p. ISBN : 2-600-01033-5. 50 francs suisses.

Claire DOLAN [dir.], *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au xx^e siècle. Actes du Colloque tenu à Québec du 15 au 17 septembre 2004*, Presses universitaires de Laval, Canada, 2005, 828 p. ISBN : 2-7637-8268-X. 50 dollars canadiens.

La parution de deux imposants ouvrages collectifs consacrés à l'histoire de la justice dans une périodisation longue qui s'étend du Moyen Âge au xx^e siècle montre le dynamisme actuel de ce champ.

Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au xx^e siècle poursuit la série de colloques genevois (*Le corps violenté; Homo criminalis. Pratiques et doctrines médico-légales; Beccaria et la culture juridique des Lumières*¹⁶) qui proposent une histoire sociale du crime et du système pénal particulièrement stimulante.

La récidive désigne la réitération d'un crime, délit ou contravention après une première condamnation. Elle entraîne légalement l'aggravation de la peine encourue. Le projet collectif, auquel se sont soumis la plupart des auteurs, d'ancrer ce concept juridique dans le champ « de la doctrine, de la pratique et des représentations mentales » (Michel Porret) en fait un remarquable objet d'histoire. En effet, le processus de qualification des faits et les logiques de jugement sont soumis à des mécanismes sociaux et des systèmes de représentation complexes dont l'analyse éclaire des évolutions majeures de l'histoire de la justice.

Les 21 communications de l'ouvrage constituent un ensemble passionnant de travaux portant sur des domaines suisse, belge, français et britannique, dont émergent des conclusions générales. La première partie consacrée aux doctrines et pratiques d'Ancien Régime montre que la logique de l'aggravation de la peine obéit alors à un autre critère que la simple réitération d'un fait. On trouve des récidivistes non accusés de récidive, certains subissent des peines adoucies, mais aussi, à l'inverse, des primo délinquants condamnés avec la circonstance aggravante de récidive. « Les causes du traitement (ou du non traitement de la récidive) sont à rechercher bien davantage dans les fluctuations du contrôle social que dans les belles catégories des juristes », concluent Benoît Garnot et Hervé Piant dans un article stimulant. Dans un contexte où les réputations et la mémoire collective constituent un système de contrôle social très fin, on peut difficilement attribuer à l'oubli ou aux faiblesses du système d'identification l'omission de la circonstance de récidive. L'argument paraît en effet largement instrumentalisé dans le but d'accroître en certains cas la répression. Les articles montrent que ce sont l'excès, la répétition, c'est-à-dire le comportement déviant d'un accusé réputé incorrigible et dangereux, qui sont stigmatisés (Xavier Rousseau, Françoise Briegel et Eric Wenzel, David Grandier, Elisabeth Salvi).

Les auteurs décrivent, en de fines évolutions, les figures sociales du danger que dessine le groupe des récidivistes : le larron, l'hérétique, le vagabond, le brigand sous l'Ancien Régime, puis plus tard le vagabond, la prostituée et l'alcoolique, l'assassin et enfin le criminel sexuel (Keith Soothil). Ils montrent que ces figures sont systématiquement associées à la marginalité sociale, ce qui explique la peur collective et donc la sévérité. Elles suscitent un régime de pénalité spécifique dont la visée éliminatrice est manifeste : peines afflictives et infamantes sous l'Ancien Régime, relégation au bagne à la fin du xix^e siècle. Ces peines empêchent la réinsertion sociale et tendent à accentuer la dangerosité des groupes stigmatisés (Valérie Toureille, Pascal Bastien, Judith Rowbotham concernant les femmes).

Au xix^e siècle, la lutte contre la récidive devient une préoccupation majeure et la pierre d'achoppement d'une justice qui, à l'instar du *Panopticon* de Jeremy Bentham,

16. Michel Porret [dir.], *Beccaria et la culture juridique des Lumières. Actes du colloque européen de Genève, 25-26 novembre 1994*, Genève, Droz, 1997 ; *Le corps violenté, du geste à la parole*, études réunies et présentées par Michel Porret, Genève, Droz, 1998 ; Vincent Barras et Michel Porret [dir.], *Homo criminalis. Pratique et doctrine médico-légale — Équinoces*, n° 22, automne 1999.

se voudrait correctrice (Cyprian Blamires). Le développement des statistiques qui enregistrent le caractère criminogène de l'institution carcérale alimente les angoisses sociales. La récidive s'assimile progressivement à la menace d'une véritable « armée du crime » composée de criminels incorrigibles (Frédéric Chauvaud), tandis que c'est principalement, comme le montre Jean-Claude Farcy, la classe ouvrière qui est touchée par l'accroissement de la répression (Dee Cook le confirme pour le XIX^e siècle britannique).

L'association récidive, danger et marginalité sociale se complique à la fin du siècle du mouvement de biologisation des comportements humains qui tend à naturaliser le phénomène criminel. Cette cristallisation culturelle complexe intensifie la focalisation des intérêts sur la question de la récidive. Elle favorise le déploiement de l'arsenal scientifique et administratif permettant l'identification (Nicolas Quinche) et débouche, en France, sur le vote de la loi de 1885 sur la relégation qui préconise la transportation au bagne de tous les récidivistes quel que soit le crime commis (Jean-François Tanguy). La loi de 1885, peu appliquée, apparaît comme le point d'orgue et l'acmé de cette histoire de la récidive avant que ne s'imposent de nouvelles méthodes que préfigure le cas de la jeunesse délinquante orientée dès 1912 vers le médico-social (Marie-Sylvie Dupont-Bouchat).

Les quelques jalons que nous venons de poser montrent tout l'intérêt de ce beau recueil qui met en lumière la mission judiciaire de protection sociale et la lente focalisation des regards judiciaires vers l'individualité subjective des criminels dont nous sommes les héritiers.

L'objectif du second ouvrage, *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, était de saisir l'institution judiciaire à travers l'activité de ceux que le cahier des charges du colloque nomme les « intermédiaires de justice ». Cette catégorie clairement définie dans la remarquable introduction de Claire Dolan suscite d'emblée l'intérêt. Le terme désigne « tous ceux qui permettent l'exercice de la justice sans avoir pour fonction de juger » et qui mettent en contact, d'une manière ou d'une autre, juges et justiciables. La notion est, au terme de l'entreprise, mise en question par les auteurs qui reconnaissent son caractère trop général au regard d'activités judiciaires très diversifiées. Néanmoins, tenter de « donner un visage à la justice », visage variable au gré des différents acteurs, constitue une entreprise louable. Elle montre l'exercice concret d'une justice dont le personnel subalterne, souvent fort déprécié, est généralement laissé dans l'ombre, largement écrasé par les instances prestigieuses que sont le législateur et les magistrats.

Le résultat du projet est un ensemble passionnant de plus de 800 pages composé de 46 communications qu'il serait impossible de détailler ici. Retenons en quelques axes de réflexion.

C'est d'abord une histoire de l'État et de sa progressive monopolisation des instances de régulation des conflits, de ses rapports complexes avec les communautés locales dans un long procès d'acculturation judiciaire et d'intégration du territoire. La grande originalité des travaux ici rassemblés est de saisir cette histoire au premier degré des représentants, ceux à qui incombe finalement la charge de s'imposer aux populations, non sans ambivalence et non sans résistance. La figure de la main forte (Robert Jacob) des policiers, gendarmes, bourreaux, est ici extrêmement parlante mais elle se combine avec des fonctions plus ambivalentes comme celles d'huissier,

ou de garde forestier, qui prennent fréquemment quelques libertés avec l'autorité qu'ils représentent et dont ils détournent parfois les profits. La notion d'intermédiaire prend ici tout son sens tant ces acteurs permettent à l'État de s'imposer aux collectivités locales, de briser les solidarités parfois en les utilisant.

L'analyse de ces catégories permet également d'aborder une « histoire économique de l'appareil d'État » (Robert Descimon). La survie économique de ces auxiliaires, qui appartiennent à une bourgeoisie de niveau très variable, dépend bien souvent de leur niveau d'activité et donc du niveau de litigiosité de l'espace considéré.

La zone de contact entre société et justice s'intègre enfin à une histoire des professions et des identités professionnelles qui court tout au long du recueil. On voit la fonction judiciaire progressivement s'autonomiser pendant que s'affirment les identités professionnelles et la compétence des avocats ou des notaires. Le comparatisme permet de saisir combien chacun des participants s'intègre dans un système judiciaire et une culture spécifique, plus ou moins technicienne, plus ou moins théorique.

La notion d'intermédiaire ne s'arrêterait pas là. Parce que la justice s'étend bien au-delà des cours de justice, on y a intégré les « auxiliaires de la justice », c'est-à-dire les instances de régulation sociale alternative à l'institution judiciaire proprement dite : « ceux dont le rôle n'est pas exclusivement judiciaire mais dont la justice ne peut se passer » (Claire Dolan). Là aussi, un monde bigarré, mal connu, entre en action : clergé, arbitres, consistoires, boyards compteurs de Roumanie et suppléants de paix, tout un jeu de médiation ou d'arbitrage infra judiciaire dont la connaissance éclaire considérablement le rapport des populations à la justice.

Ces deux recueils donnent les moyens d'échapper à la vision abstraite de la justice qu'une conception trop exclusivement juridique tendrait à constituer, celle de lois s'appliquant immédiatement et immuablement à une réalité transparente, tout au mieux résistante. Ils rendent compte d'une réalité sociale toute autre : celle d'une institution judiciaire qui intervient dans un continuum d'instances de régulation sociale dont elle n'est qu'un élément.

Laurence Guignard

Anne VAUTHIER-VÉZIER, *L'estuaire et le port. L'identité maritime de Nantes au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 236 p. ISBN : 978-2-7535-0375-5. 18 euros.

Au sein des recherches consacrées au littoral, l'histoire des villes portuaires et maritimes occupe une place conséquente. Les nombreuses monographies, les ouvrages collectifs récents, à l'exemple des *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au XX^e siècle* sous la direction de Guy Saupin ¹⁷, mettent en évidence l'évolution des activités économiques, la diversité des aménagements, la complexité des sociétés et des élites présentes. L'ouvrage d'Anne Vauthier-Vézier, issu de sa thèse de doctorat, s'inscrit dans cette continuité et offre une étude sur la ville de Nantes au XIX^e siècle qui reprend les problématiques énoncées précédemment. Il s'en distingue toutefois par l'objectif affirmé de l'auteure qui entend analyser les relations que

17. Guy Saupin [dir.], *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au XX^e siècle. Actes du colloque universitaire international tenu à Nantes, 27-29 novembre 2003*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.